

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2007023

Signataire : MG

OBJET : Aire d'accueil des gens du voyage : convention de mise à disposition avec la communauté d'agglomération PLAINE COMMUNE d'une partie d'un terrain situé 52 rue de Saint-Denis

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2003 approuvant le nouveau schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2005 confirmant l'attribution du terrain situé 52, rue Saint-Denis pour ce projet,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2005 approuvant les modifications des statuts de Plaine Commune, (article 7) lui permettant de créer, aménager, entretenir et gérer cette aire d'accueil,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain communal situé 52, rue de Saint-Denis à Aubervilliers,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain communal pour 5899,8m² situé 52, rue de Saint-Denis à Aubervilliers, afin de réaliser et gérer une aire d'accueil destinée aux gens du voyage, au profit de la communauté d'agglomération Plaine Commune.

Le Maire